



PAR COURRIER

Québec, le 29 novembre 2018



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2018-2019-434

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 13 novembre dernier et transférée à la responsable de l'accès à l'information, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec la version officielle avec pages numérotées des décisions suivantes :

- *Camco inc. c. Ville de Montréal* (BREF, 1996-02-15), SOQUIJ AZ-50000348 (extrait) ;
- *Gulf Canada Ltée c. Ville de Montréal-Est* (BREF, 1996-11-15) SOQUIJ AZ-50000328 ;
- *G. Kohn Enterprises Ltd. c. Ville de Saint-Léonard* (BREF, 1995-05-05) SOQUIJ AZ-50000420.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient deux de ces trois décisions, lesquelles peuvent vous être communiquées en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez donc ci-joint une copie de ces décisions sur cédérom.

Pour ce qui est de la décision *G. Kohn Enterprises Ltd. c. Ville de Saint-Léonard*, cette décision est détenue par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Pour l'obtenir, vous pouvez adresser votre demande par courriel à la Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels à l'adresse « acces@banq.qc.ca ». Les informations de localisation du document sont les suivantes :

Fonds d'archives : Bureau de révision de l'évaluation foncière
Numéro du fonds : E234
Lieu de conservation : BAnQ Vieux-Montréal
Numéros de contenants : 2006-03-007/23

...2

Conformément au *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (chapitre A-2.1, r.3), vous trouverez également en pièces jointes un reçu au montant de 8,25 \$ ainsi que la facture pour les frais liés à l'enregistrement des documents.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics

et de la protection des renseignements personnels

p. j. Cédérom, facture et reçu